

Postulat de Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale
au sujet de l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement
des élèves dans le cadre d'activités scolaires

Rapport-préavis No 31-2007

Renens, le 8 juin 2007/mdmr

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En date du 9 novembre 2006, Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale, a déposé au Conseil communal un "Postulat pour l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires".

La réponse à ce postulat est articulée de la manière suivante :

1. Introduction
2. Etat des lieux
3. Position de la Municipalité

1. Introduction

Pour la requérante, « découvrir le monde de l'art ou participer à des expositions interactives, apprendre à émettre une critique positive ou négative, à analyser une image, est une chance pour tous les élèves. Le Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud publie d'ailleurs des brochures destinées aux enseignants et aux élèves ayant pour but de désacraliser la culture et permettre aux élèves de travailler par la suite sur ces expositions, suggérant des pistes à exploiter pendant et après la visite. L'entrée aux nombreuses expositions et aux musées est gratuite pour tous les élèves accompagnés de leur enseignant ».

Il y a cependant un bémol à cet enthousiasme : le prix du déplacement en transport public, soit Fr. 3.20 par élève pour un aller/retour, ceci avec le billet collectif des TL.

Mme Zurcher demandait que l'on étudie la possibilité d'offrir à chaque collège secondaire deux "passeports TL" permettant à deux classes d'utiliser gratuitement en tout temps le réseau des transports en commun.

2. Etat des lieux

Il n'existe malheureusement pas, contrairement à certaines communes d'outre Sarine ou aux CFF, de "passeport TL". Les transports publics de la région lausannoise proposent à chaque Etablissement scolaire ou à chaque commune pour leurs Etablissements scolaires de signer une convention gratuite donnant droit à l'utilisation de billets collectifs.

Ces derniers se présentent sous la forme de carnets à souches. Les enseignants complètent le bon de transport en notant le jour, les lieux de départ et d'arrivée, le nombre d'élèves et d'accompagnateurs. L'original leur sert de titre de transport en cas de contrôle.

En fin d'année, les TL collectent les souches. Ils effectuent ensuite un décompte et adressent à chaque Etablissement une facture globale.

Avantages de ce type de bons de transports :

- Valables sur tout le réseau Mobilis du canton
- 20% de réduction et une gratuité par groupe de 10 élèves

La Direction de l'Etablissement primaire a signé une telle convention il y a plusieurs années. Pour l'année scolaire 2005-2006, le coût de ces transports s'est élevé à Fr. 8'508.--, dont Fr. 6'473.60 ont été remboursés par les parents. La différence de Fr. 2'000.-- représente la part prise en charge par la Ville de Renens pour les élèves du cycle initial, selon décision Municipale du 19 août 2005, suite à l'entrée en vigueur, le 12 décembre 2004, de la Communauté tarifaire vaudoise "Mobilis", qui supprimait la gratuité des transports pour les élèves des classes enfantines.

En revanche, les parents des élèves des autres cycles paient la totalité des frais, soit Fr. 1.60 pour un aller simple ou Fr. 3.20 pour un aller et retour, ceci pour deux zones, ce qui est le plus couramment utilisé.

A ce jour, contrairement à l'Etablissement primaire, aucune convention n'existe entre l'Etablissement secondaire de Renens et les TL.

Par ailleurs, dans un courrier adressé à tous les Directeurs des Etablissements scolaires le 9 novembre 2006, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) rappelle que la prise en charge des frais de transports liés à des sorties pédagogiques entre également dans l'article 114 de la Loi scolaire du 12 juin 1984 et est à la charge des communes.

Par sorties pédagogiques, il faut comprendre toute activité qui permet à l'élève d'apprendre, ce qui laisse un large champ d'interprétation : visites de musées, connaissance de l'environnement, spectacles, courses d'école par exemple.

Chaque commune ayant sa propre politique en matière de soutien aux transports scolaires, il est difficile de faire des comparaisons. Certaines communes prennent en charge uniquement les frais de transport liés aux courses d'école, tandis que ceux des visites d'expositions restent à la charge des parents. De fait, la participation communale peut varier considérablement d'une commune à l'autre.

3. Position de la Municipalité

La Municipalité veut donner un signe clair de sa volonté de soutenir les Etablissements scolaires dans l'offre en matière de sorties pédagogiques variées. De plus, cette prise de position s'inscrit dans la politique globale d'encouragement à la mobilité douce et d'accès facilité aux transports publics exprimée par la Municipalité.

Pour uniformiser les prestations offertes aux élèves, la Municipalité de Renens s'engage à payer au moyen du système « carnet à souches », la totalité des transports TL effectués par les élèves des deux Etablissements scolaires pour des sorties pédagogiques, ramenant la participation des parents à Fr. 0.--.

Elle signera avec les TL un contrat global pour les deux Etablissements scolaires, ceci pour la rentrée 2007-2008 déjà, afin de faire également bénéficier l'Etablissement secondaire de la réduction de 20% sur le prix du billet et d'une gratuité par groupe de 10 élèves.

Sur la base du montant dépensé pour l'année scolaire 2005-2006, à savoir Fr. 8'508.-- pour 1'300 élèves de l'Etablissement primaire, on peut évaluer le montant estimé pour les 850 élèves de l'Etablissement secondaire à Fr. 5'885.--, soit un total de Fr. 14'393.-- pour les deux Etablissements.

Sachant que les effectifs pour les années à venir sont en augmentation (1'400 élèves au primaire en 2007), la Municipalité a décidé de porter au budget de fonctionnement 2008 la somme totale supplémentaire de **Fr. 17'000.--** destinée à payer les transports scolaires effectués par les TL, sur les comptes « Frais de transports des élèves » des deux Etablissements, soit les comptes 5311.3188 et 5321.3188.

L'initiatrice de la demande sera informée par la Municipalité de ce qui précède.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le rapport-préavis No 31-2007 de la Municipalité du 8 juin 2007,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale, au sujet de l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz